

La Commission européenne préconise l'intégration sociale des Roms

Les communautés roms, qui constituent la principale minorité ethnique de l'Union européenne, restent constamment exposées à la discrimination et à la ségrégation. La Commission européenne a présenté aujourd'hui un rapport dans lequel elle exhorte les États membres à utiliser les Fonds de l'Union pour favoriser l'intégration économique et sociale des Roms. Selon ce rapport, l'intégration sociale des Roms passe par l'accès à l'emploi et la non-ségrégation dans les domaines de l'enseignement, du logement et des services de santé. L'intégration des Roms, dont la population est estimée à quelque 10 à 12 millions de personnes – ce qui est l'équivalent de la population belge ou grecque – relève de la responsabilité conjointe des États membres et des institutions de l'Union européenne. Un autre rapport contient une évaluation des progrès réalisés en matière d'intégration au cours des deux dernières années. Les participants au deuxième sommet européen sur les Roms, qui se tiendra à Cordoue (Espagne) les 8 et 9 avril, examineront ces rapports.

«L'Union, qui est fondée sur des valeurs solides, doit garantir le respect des droits fondamentaux des Roms. Il est inacceptable que cette minorité ethnique subisse des discriminations», a déclaré Viviane Reding, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté. «Apporter des solutions aux problèmes des Roms sera tout profit pour nos sociétés et nos économies. Seule une action soutenue et coordonnée permettra d'améliorer réellement la situation des Roms partout en Europe.»

László Andor, commissaire européen chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, a souligné: *«Les efforts d'intégration des Roms doivent s'appliquer à l'intégralité du cycle de vie des gens, ce qui suppose que des actions soient menées en faveur de cette minorité du jardin d'enfants aux services de soins pour personnes âgées en passant par l'enseignement ordinaire et l'emploi des adultes. Les communautés roms bénéficient des efforts que nous accomplissons pour lutter contre la pauvreté et le chômage.»* Et d'ajouter: *«Les Roms n'ont pas besoin d'un marché du travail distinct; ils n'ont pas besoin d'écoles qui perpétuent la ségrégation de leurs enfants et ils ne souhaitent pas vivre dans des ghettos rénovés. Notre objectif est que les Roms soient acceptés sans discriminations et qu'ils soient intégrés dans la société. Le Fonds social européen est un excellent moyen de soutenir cette vision transversale de l'intégration.»*

Dans la communication stratégique qu'elle a adoptée aujourd'hui, la Commission trace les grandes lignes d'un programme à moyen terme ambitieux visant à aplanir les principaux obstacles à l'inclusion des Roms. Ce programme prévoit entre autres:

- **la contribution des Fonds structurels**, y compris du Fonds social européen, (qui représentent ensemble près de la moitié du budget de l'Union) aux efforts d'inclusion des Roms;
- **la prise en considération de la problématique des Roms dans l'ensemble des domaines d'action pertinents** aux niveaux national et européen, de l'emploi au développement urbain et de la santé publique à l'élargissement de l'Union;
- **la valorisation du potentiel des communautés roms afin qu'elles soutiennent la croissance inclusive** dans le contexte de la stratégie Europe 2020.

La situation de nombreux Roms d'Europe reste certes difficile, mais des progrès importants ont été réalisés aux niveaux européen et national. Au cours des deux dernières années, l'Union européenne et les États membres se sont efforcés d'améliorer l'efficacité de la législation antidiscriminatoire et du financement de l'UE dans le contexte des actions menées en faveur de l'inclusion des Roms. Leurs efforts portent notamment sur la lutte contre la discrimination, la ségrégation et la violence raciste ainsi que sur le soutien aux programmes visant à affranchir les Roms du cercle vicieux de la pauvreté, de la marginalisation sociale, des mauvais résultats scolaires et des problèmes de logement et de santé.

La Commission a notamment engagé des procédures judiciaires contre vingt-quatre États membres afin d'obtenir que la législation européenne interdisant les discriminations fondées sur la race soit correctement transposée dans les législations nationales. Sur ces vingt-quatre affaires, douze sont toujours pendantes et douze ont abouti au résultat escompté. Afin d'encourager les États membres à utiliser efficacement les Fonds structurels, la Commission réalise deux études qui mettront en évidence les projets, programmes et politiques conduisant à l'inclusion des Roms; la première de ces études porte sur les Fonds considérés globalement et la seconde sur le soutien du Fonds social européen aux Roms.

La communication et le rapport sur l'évolution de la situation seront examinés lors du deuxième sommet européen sur les Roms, qui est organisé par la Présidence espagnole de l'UE. De hauts représentants des institutions de l'Union, des États membres et de la société civile seront réunis à cette occasion pour examiner les progrès réalisés depuis le premier sommet, qui a eu lieu en 2008.

Contexte

Les communautés roms sont souvent en butte aux discriminations économiques, sociales et politiques. L'apport dont ces communautés pourraient faire bénéficier la société européenne est souvent négligé en raison des stéréotypes et des préjugés.

Ainsi que l'avaient demandé les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union, la Commission a publié un rapport détaillé sur les instruments et politiques de l'UE en faveur de l'inclusion des Roms et sur les progrès réalisés en la matière, qui a été présenté à l'occasion du premier sommet européen sur les Roms en septembre 2008. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont confirmé en décembre 2008 la volonté de leurs gouvernements de recourir aux outils disponibles pour soutenir l'intégration des Roms.

En 2009, la Commission a mis sur pied une plateforme européenne pour l'inclusion des Roms rassemblant des experts et des responsables politiques. Cette plateforme a élaboré dix principes de base communs pour l'inclusion des Roms qui doivent aider les responsables politiques à concevoir et à mettre en œuvre des actions efficaces.

L'Union européenne dispose d'un arsenal juridique solide pour lutter contre les discriminations. Elle recourt aux Fonds structurels européens et organise des initiatives de sensibilisation aux discriminations subies par les Roms. En outre, une action coordonnée est menée dans certains grands domaines particulièrement importants pour l'inclusion des Roms, tels que l'éducation, l'emploi et l'intégration sociale.

Informations complémentaires

L'Union européenne et les Roms :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=518&langId=fr>

Deuxième sommet européen sur les Roms :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=88&langId=fr&eventsId=234&furtherEvents=yes>

Stratégie Europe 2020 :

http://europa.eu/press_room/press_packs/europe_2020/index_en.htm

Communiqué de presse vidéo: *Do we really know the Roma?* (Connaissons-nous vraiment les Roms?)

<http://www.tvlink.org/mediadetails.php?key=14dd891ef3e6ee4b9e6b&title=Do+we+really+know+the+Roma%3F++International+Roma+Day+raises+the+question&titleleft=Employment>